

# Droit approfondi de la sécurité sociale

## Titulaire

Daniel DUMONT

## Mnémonique du cours

DROI-C5165

## Crédits ECTS

5 crédits

## Langue(s) d'enseignement

Français

## Période du cours

Premier quadrimestre

## Campus

Solbosch

## Contenu du cours

Le cours comprend trois parties :

- > Questions transversales : le droit à la sécurité sociale consacré par l'article 23 de la Constitution et la charte de l'assuré social ;
- > Les assurances sociales des travailleurs indépendants : les pensions de retraite, l'assurance indemnités et maternité, le droit passerelle et les prestations favorisant la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée ;
- > L'aide sociale : la garantie de revenus aux personnes âgées, les allocations aux personnes handicapées et le droit à l'aide sociale.

## Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Le cours de Droit approfondi de la sécurité sociale vise à élargir la connaissance et la compréhension par les étudiants des fondements juridiques du système belge de sécurité sociale, par l'étude d'aspects importants, voire essentiels, de ce système qui sont généralement peu abordés dans les cours d'introduction générale au droit de la sécurité sociale.

## Pré-requis et co-requis

### Cours ayant celui-ci comme co-requis

DROI-C681 | Droit du bien-être au travail | 5 crédits

### Connaissances et compétences pré-requises

Le cours de Droit approfondi de la sécurité sociale est un cours de deuxième cycle. Il est enseigné conjointement dans le master

en droit (en tant que cours optionnel) et dans le master de spécialisation en droit social (en tant que cours obligatoire).

Il s'inscrit à la suite du cours de Droit de la sécurité sociale suivi par les étudiants à l'ULB ou dans leur université d'origine. Celui-ci constitue un pré-requis indispensable.

## Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Exposés *ex cathedra*, entrecoupés de moments réguliers de questions/réponses.

Un powerpoint contenant un canevas schématique de chaque séance est projeté pendant le cours puis mis en ligne sur l'université virtuelle (UV).

Les étudiants doivent en outre se procurer les textes légaux et réglementaires vus au cours et en disposer lors de l'examen. La liste exhaustive de ces textes se trouve sur l'université virtuelle. Les différents codes proposés par les éditeurs commerciaux ne sont d'aucune aide, dans la mesure où la sélection de textes qu'ils proposent ne correspond pas au programme du cours.

## Références, bibliographie et lectures recommandées

Cfr la rubrique "Indications bibliographiques" du plan de cours posté sur l'université virtuelle.

## Support(s) de cours

Université virtuelle

## Autres renseignements

### Lieu(x) d'enseignement

Solbosch

### Contact(s)

Courriel : daniel.dumont@ulb.be

Bureau à la Faculté de droit et de criminologie : H3.116 (sur rendez-vous)

## Méthode(s) d'évaluation

Examen écrit

### Méthode(s) d'évaluation (complément)

Examen écrit (3h) en janvier. La matière pour l'examen est constituée de l'intégralité de la matière vue au cours oral de l'année académique en cours. Les questions d'examen viseront à

évaluer la capacité des étudiants à restituer, à expliquer et à faire usage de la matière enseignée.

Les étudiants devront pouvoir manier les textes légaux et réglementaires vus au cours. Les surlignements et les renvois entre dispositions sont autorisés. En revanche, il est rigoureusement interdit d'annoter les textes. Les étudiants seront privés de ceux-ci s'ils sont annotés d'une quelconque façon.

### Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

## Programmes

### Programmes proposant ce cours à la faculté de Droit et de Criminologie

MA-DROI | **Master en droit** | finalité Droit public et international/bloc 2, finalité Droit économique et social/bloc 1, finalité Droit économique et social/bloc 2 et finalité Droit civil et pénal/bloc 2 **et** MS-DSOC | **Master de spécialisation en droit social** | bloc U

